



Avis public

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

RÔLE TRIENNAL, PREMIÈRE ANNÉE

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau du soussigné au 30, rue de l'Église à Saint-Simon-de-Rimouski, le 13 septembre 2018 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture au bureau municipal lesdits rôles ;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1^{er} mai 2019 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagné du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 256 à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 256 sont disponibles au Bureau de la MRC des Basques.

Le dépôt de la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC, à l'attention du ou de la Secrétaire de la MRC.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Dany Larrivée, directeur général
Donné ce 14^e jour de septembre 2018